

Le discours "sécuritaire"

Christian Mouhanna

▶ To cite this version:

Christian Mouhanna. Le discours "sécuritaire". 2020. halshs-02507899

HAL Id: halshs-02507899 https://shs.hal.science/halshs-02507899v1

Submitted on 13 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le discours « sécuritaire » : un retour en arrière.

Les dernières élections nationales laissaient à penser que la sécurité était devenue un sujet traité plus raisonnablement dans le débat politique français, ou en tous cas, que l'on était sorti d'une certaine forme d'hystérisation à ce sujet.

Certes, les attentats terroristes et la menace permanente qu'ils font peser ont depuis ravivé ou entretenu la peur. Certes, les débordements entourant les manifestations, notamment celles des « gilets jaunes », et les obligations de « murer » les commerces de centres villes diligentés par les autorités policières, ou préfectorales, ont participé à créer autour de ces protestations une atmosphère angoissante.

Mais les craintes traditionnelles liées à la délinquance semblaient être revenues à des proportions plus limitées, plus raisonnables, dans les discours politiques. Tout a changé aujourd'hui.

Des réminiscences avec la campagne de 2001.

L'observateur attentif des politiques locales de sécurité et des discours électoraux sur ce thème ne peut s'empêcher de relever des réminiscences avec les campagnes municipales de 2001 (qui virent la majorité socialiste d'alors de faire ravir de nombreuses communes alors même qu'elle avait engagé depuis 1997) et le colloque de Villepinte (de multiples actions en faveur de « villes sûres pour des citoyens libres ».)

Ces élections apparaissaient, avec le recul, comme le prélude à la présidentielle de 2002 au cours de laquelle le Président Chirac, irrité par les résultats économiques relativement positifs de la majorité parlementaire de gauche, déclara vouloir faire campagne sur le thème de la sécurité. On connaît le résultat de cette stratégie, qui se traduisit par l'arrivée d'un candidat d'extrême droite au second tour, lui-même agacé d'avoir été « copié » par le président sur ce thème.

Au cours d'un déplacement en banlieue parisienne, à Garges-lès-Gonesse, Jacques Chirac a tenu un discours sur la sécurité où il était question « d'impunité zéro ».

Sécurité : la principale préoccupation des citoyens ?

Nous avions pu montrer comment cette période avait ouvert (ou rouvert) la porte à un « populisme punitif » qui préfigurait les politiques sécuritaires des années 2000, faites de course aux chiffres et de lois pénales dont la multiplication n'a pas toujours été synonyme de plus de sécurité.

C'est bien plus du côté des Républicains ou de la République en Marche que le mouvement s'est enclenché, mais les socialistes ou ceux qui se reconnaissent encore dans ce parti ne sont pas en reste. Pourquoi cet emballement sur la sécurité ?

Peut-on tout comparer?

Nuisances sonores et agression physique sont-elles de même nature? Terrorisme et attroupement sont-ils assimilables? A la décharge des Français interrogés, il est facile de montrer combien les gouvernements nationaux qui se sont succédé depuis 2001 ont tous pratiqué ce type de confusion malheureuse.

Ainsi, la plupart des lois combattant le terrorisme, depuis la loi sur la sécurité quotidienne du 15 novembre 2001 jusqu'aux plus récentes, ont allègrement sanctionné les pratiques entourant le terrorisme, trafic d'armes, recel, financement ou consultation de sites) mais aussi le non-paiement des tickets de transports collectifs ou d'autres formes de délinquance moins grave.

Et ce alors qu'on pensait que le « nouveau » monde politique avait rompu avec ses vieilles habitudes. Bien entendu, les peines encourues ne sont pas les mêmes dans les deux cas, mais l'amalgame entre toutes les formes de délinquance pose question.

En fait, l'agrégation de multiples problèmes de nature différente sous l'étiquette « sécurité » se retrouve dans la bouche des élus de tous bords qui mélangent festivités bruyantes, ordures sur la voie publique, mendicité, squats de réfugiés, cambriolages et homicide intrafamiliaux. Penser clarifier les situations en pratiquant ces amalgames relève au mieux du vœu pieux, au pire de la volonté d'aveugler l'électeur.

Or traiter l'insécurité, c'est sortir de l'étiquette. C'est clairement nommer et identifier les problèmes. Au lieu de cela, on voit ressurgir des termes tels qu' « incivilités », qui viennent opacifier le débat. Un comportement peut être légal ou non, autorisé ou non, c'est précisé dans les textes. Juger qu'un comportement est incivil revient à faire d'un avis, d'une opinion, une valeur qu'on impose aux autres. C'est imposer la vision de chacun, avec ses préjugés, comme une règle. Ce n'est donc plus l'ordre, mais le désordre.

Une incompréhension générale.

A cette confusion des problèmes sont liées des réponses généralistes qui, du fait même de leur volonté de répondre à tout, s'avèrent souvent inefficaces. Ainsi s'est engagée, ou réengagée puisqu'elle est encouragée par les gouvernements depuis le début des années 2000, la course aux caméras de vidéosurveillance. On apprend ainsi que « le nombre de communes équipées d'un dispositif de vidéosurveillance en 2012 a plus que quadruplé depuis 2006 ».

Des évaluations faites par les chercheurs ou par l'administration montrent les limites de l'outil (coût exorbitant pour les finances publiques). Sans parler du financement de ces caméras par l'argent de la prévention ou des primes versées un temps aux préfets les plus motivés pour en faire la promotion.

L'autre « mode » en matière de sécurité, c'est la multiplication du nombre de policiers municipaux et surtout leur équipement en armes de plus en plus conséquent.

Le rapport de la Cour des comptes de 2011 soulignait pourtant que le coût des caméras obérait les capacités des finances locales à construire une vraie police municipale. Le véritable objectif des caméras dites de vidéo-protection, c'est bien de se substituer aux patrouilles de rue.

La fausse solution des polices municipales.

Quant aux polices municipales, elles sont censées remplacer une politique nationale qui a aujourd'hui abandonné l'idée de reconstruire une proximité forte avec les citoyens. Mais dans ce cas, pourquoi les armer (seconde étape presque inévitable une fois celles-ci créées)? Pour verbaliser les jets de papiers sur la voie publique? De plus, on constate sur plusieurs villes que pour chaque policier municipal engagé sur la voie publique, un policier municipal disparait du terrain.

Les incantations simplistes, et notamment celles faisant de la vidéo et des polices municipales la solution miracle à tous les problèmes, ne tiennent pas la route. Plus que d'une maîtrise du sujet, elles témoignent d'une panique face à la montée de toute une série de problèmes étiquetés, à tort ou à raison, comme relevant du champ de la sécurité.

Et, comme très souvent, le discours sur l'insécurité et les moyens d'y remédier ne relèvent pas d'une compétence forte sur le sujet, mais d'un manque de réflexions sur d'autres sujets : logement, environnement, pauvreté.

(par Christian Mouhanna)

Article paru dans The Conversation du 12 mars 2020, 19:11 CET